



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 10 décembre 2020

PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 27/2020 concernant

ORPC – Révision des statuts

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 27/2020 par :

OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 10 décembre 2020

+++++

**«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : « La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal»
Voir aussi les articles 108 et 109**

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet